

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 17

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_023

2. Compte administratif 2024

M. le Maire ne prenant pas part au présent vote, il n'y aura que 18 votants.

Sous la Présidence de M. Fabien Dietschy, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Claude Schielin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire ayant quitté la salle,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes : 1 427 713,28 €
- dépenses : 994 296,99 €
- Résultat reporté de 2023 en section de fonctionnement : 180,35 €

soit un excédent de la section de fonctionnement de : 433 596,75 €

Section d'investissement :

- recettes : 844 596,57 €
- dépenses : 588 440,21 €
- résultat reporté de 2023 en section d'investissement : - 487 133,78 €

Soit un excédent de 256 156,36 €

soit un déficit final de la section d'investissement de 230 977,42 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 en section investissement s'élèvent, en recettes à 67 120 € et en dépenses à 266 190 €.

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_024

3. Compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 18

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_025

4. Affectation du résultat 2024

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 433 596,75 €,
- un déficit d'investissement de 230 977,42 €,
- un déficit sur les restes à réaliser en investissement de 199 070,00 €,

Décide d'affecter au budget primitif 2025, le résultat de fonctionnement comme suit :

- 3 549,33 € en report dans la section de fonctionnement (compte R002 - résultat de fonctionnement reporté).
- 430 047,42 € au financement des dépenses d'investissement de l'investissement (compte R1068 - excédents de fonctionnement capitalisés).

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 18

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_026

5. Vote des taux des impôts directs locaux 2025

M. le Maire présente l'évolution des bases d'imposition et les produits prévisionnels attendus des différents impôts calculés avec les taux actuels. Il propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,93 %
- taxe d'habitation : 17,07 %

Charge M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 16

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_027

6. Budget primitif 2025

M. le Maire rappelle que le budget doit être voté avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer des opérations et recettes et de dépenses inscrites au budget. Chacune des sections de fonctionnement et d'investissement doit être présentée en équilibre. L'excédent de recette est utilisé en priorité au remboursement du capital, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements. La section d'investissement présente les programme nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et par l'emprunt.

Il cède la parole à M. Fabien Dietschy, adjoint en charge des finances, qui présente la proposition de budget qui a été étudiée par la Commission des finances le 7 avril 2025.

M. Fabien Dietschy présente les crédits inscrits dans la section de fonctionnement.

Il est noté les remarques pour les comptes suivants :

Dépenses :

- compte 60612 - énergie-électricité : malgré la hausse des coûts, des dépenses étaient inférieures aux prévisions en raison d'une diminutions de l'énergie consommée grâce notamment à la pose d'ampoules led dans l'éclairage public.

- compte 626 - frais postaux et frais de télécommunication : les crédits prévus au budget 2024 avaient été dépassés.

- compte 6284 - redevance pour service rendus : Mme Ispa Dominique relève que le coût de l'enlèvement des ordures est onéreux. M. Serge Hatsch indique que des bacs de 600 litres sont placés dans la salle polyvalente, au cimetière et à l'atelier.

- compte 65748 : subventions : M. Dietschy propose de voter lors d'une prochaine séance une subvention de 4000 € au profit du Conseil de Fabrique pour la rénovation du foyer.

M. Michel Nussbaumer ajoute que le Conseil de Fabrique de Waldighoffen a sollicité des subventions à toutes les Communes et Conseil de fabrique de la Communauté de paroisses Saint Sébastien. A ce jour, un seul Conseil de Fabrique de Muespach le Haut a répondu favorablement. Une Commune rénovant son propre Presbytère ne souhaite pas participer au financement de la rénovation du foyer.

Recettes :

- compte 6419 - remboursement rémunérations personnel : les crédits inscrits sont augmentés de plus de 10 000 € par rapport à 2024 en raison notamment d'un remboursement d'un congé maternité.

C2

- compte 70311 - concessions cimetières : une soixantaine de concession de tombes sont à renouveler en 2025.
- compte 73123 - taxe additionnelle droit mutation. M. le Maire indique qu'une proposition de loi est à l'étude revalorisant les taux lors des cessions de biens immobiliers. Cette hausse sera répercutée sur le montant à percevoir par les Communes.
- compte 74748 - participation autres communes : il s'agit de la participation aux frais scolaire versée par les Commune de résidence des élèves. M. le Maire rappelle que certaines Communes refusent de payer. Il indique que l'école de Ferrette a émis le souhait de porter la participation des élèves extérieurs à Ferrette 400 € par an.

Concernant la section d'investissement, M. Fabien Dietschy explique que les crédits inscrits correspondent à des actes de choix utiles pour le monde associatif, pour la Commune et pour les usagers.

Le bâtiment communal, comprenant 4 logements, situé dans la rue des Ecoles, est une passoire thermique. Les logements ne peuvent pas être loués en l'état. Une rénovation est nécessaire. La cohabitation est difficile avec le Cercle d'histoire qui occupe l'un des logements. De plus, il n'y a pas d'accès PMR pour le public. Le Cercle d'histoire y est aussi à l'étroit. C'est pourquoi il est proposé de leur permettre d'occuper une partie de l'atelier communal actuel, après aménagement. Cet emménagement pourra être réalisé après transfert du service technique communal dans les nouveaux ateliers à construire dans la rue de l'Artisanat. En attendant, il est proposé à l'association de stocker leur matériel et effectuer leurs rencontres dans d'autres locaux de la Commune, éventuellement dans la nouvelle salle qui sera aménagée dans l'entrée de la salle polyvalente.

Les principaux crédits inscrits en section d'investissement sont les suivants :

- compte 21538 - Autres réseaux : rue de Bâle : le coût des honoraires, des travaux eaux pluviales, réseaux secs, basse tension et voirie est estimé à 1 183 151,40 €. En plus des restes à réaliser d'un montant de 40 000 € sont inscrits au budget un crédit de 1 150 000 €.
- Une subvention d'un montant de 124 100 € est attendue de Territoire d'énergie Alsace (compte 1326).
- compte 2111 - terrains nus : un crédit de 50 700 € est ajouté correspondant à l'acquisition d'une parcelle rue de l'Artisanat.
- compte 2151 - voirie : M. Patrick Riegert demande si les travaux sur le chemin vers Riespach concernent aussi l'accès vers un chalet. M. le Maire répond par l'affirmative.
- compte 2183 - matériel informatique : il s'agit notamment de l'achat d'un projecteur interactif et d'un tableau pour la classe de maternelle - CP.
- compte 2188 - autres immobilisations corporelles : cuisinière de la salle polyvalente. Il est demandé de solliciter d'autres devis. Mme Béatrice Eglin fait remarquer que l'évier mérite aussi d'être remplacé.

Mme Dominique Ispa demande quand débiteront les travaux de construction du nouvel atelier. M le Maire répond qu'ils peuvent commencer en octobre 2025. M. Fabien Dietschy ajoute que les ouvriers communaux sont associés à l'élaboration du projet.

Le budget est synthétisé comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
Chap. 011 Charges à caractères générales	400 310.00	Chap. 13 Atténuation de charges	15 500.00
Chap. 012 Charges de personnel	522 100.00	Chap. 70 Produits des services, domaines, ventes diverses	48 210.00
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	108 870.00	Chap. 73 Impôts et taxes (sauf 731)	247 660.00
Chap. 66 Charges financières	46 000.00	Chap. 731 Fiscalités locales	944 980.00
Chap. 67 Charges spécifiques	1 500.00	Chap. 74 Dotations et participations	140 780.00

CZ

023 Virement à la section d'investissement	373 634.33	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	48 680.00
042 Opérations ordre transfère entre sections	7 950.00	Chap. 76 Produits financiers	5.00
		Chap. 77 Produits spécifiques	500.00
		Chap. 78 Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	10 500.00
		002 Résultat reporté	3 549.33
TOTAL :	1 460 364.33	TOTAL :	1 460 364.33

Investissement			
Dépense		Recettes	
Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	205 000.00	Chap. 10 Dotations et fonds divers	84 600.00
Chap. 20 Immobilisations incorporelles	16 700.00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	430 047.42
Chap. 204 Subventions d'équipement versées	1 450.00	Chap. 13 Subventions d'investissement	494 120.00
Chap. 21 Immobilisations corporelles	3 033 480.00	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 977 745.67
Chap. 23 Immobilisations en cours	5 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	373 634.33
001 Solde d'exécution négatif	230 977.42	024 Produits des cessions d'immobilisations	124 510.00
		040 Opérations ordre transfères entre sections	7 950.00
TOTAL :	3 492 607.42	TOTAL :	3 492 607.42

A la demande de M. Patrick Riegert, le vote du budget a été scindée en deux : section de fonctionnement - section d'investissement.

Vu les instructions relatives à la comptabilité M57,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus :

- section de fonctionnement :

à l'unanimité des membres présents et représentés : pour 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- section d'investissement :

à la majorité des membres présents et représentés : Pour 12 / Contre : 4 / Abstention : 2
Mme Béatrice Eglin + procuration de Mme Judith Hengy s'abstenant, M. Patrick Riegert + procuration de Mme Thérèse Schmitt-Kuntz, M. Christophe Grunenwald et Mme Nathalie Gaisser votant contre.

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 09/04/2025

Date de la convocation
04/04/2025

Date d'affichage
04/04/2025

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2025 le 9 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Absents : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

2025_028

7. Opération de fleurissement 2025 "Opération géraniums"

M. le Maire rappelle les conditions de l'opération de fleurissement "opération géraniums" à savoir : la Commune accorde une remise de 1,25 € par géranium, dans la limite de 6 géraniums (soit 7,50 € par bon), par remboursement ultérieur aux fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire l'opération de fleurissement "Géraniums" pour l'année 2025.

Décide de limiter la durée de l'opération Géraniums sur la période allant du 28 avril 2025 au 30 mai 2025.

Autorise le Maire à régler les dépenses auprès des fournisseurs.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
ZIMMERMANN Cyrille



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.